

Fonds de subvention conditionnelle pour appuyer la prévention de la criminalité



La date limite pour soumettre une demande est le 30 septembre 2022 à 23:59.

Introduction

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a reçu un financement du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (FACVAFG) de Sécurité publique Canada pour appuyer le plan quinquennal du Nouveau-Brunswick sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs. L'objectif de FACVAFG est de renforcer les efforts visant à prévenir, empêcher et contrer la violence liée aux armes à feu et aux gangs, et d'accroître la sensibilisation et la compréhension des problèmes connexes. Les conditions du FACVAFG permettent au Ministère de redistribuer les fonds aux organismes admissibles afin de soutenir les activités directement liées au plan quinquennal du Nouveau-Brunswick sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs et aux objectifs et aux résultats attendus du FACVAFG.

Le plan quinquennal du Nouveau-Brunswick sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs s'ajoute à sa stratégie de prévention et de réduction de la criminalité et à sa stratégie de lutte contre les bandes de motards criminalisées. Ce plan visera principalement à mieux comprendre la nature de la violence liée aux armes à feu et aux gangs au Nouveau-Brunswick et à élaborer, en collaboration avec les partenaires et les intervenants, un plan stratégique fondé sur des données factuelles qui cherchera à régler les enjeux actuels, émergents et sous-jacents liés à cette forme de violence, ainsi que les enjeux connexes, en favorisant le perfectionnement des connaissances, la prévention, l'intervention et les activités de répression. Les résultats attendus sont la mise en œuvre accrue d'initiatives éclairées pour répondre à la violence armée et à la violence des gangs au Nouveau-Brunswick et une réduction de cette forme de violence.

Financement

La Direction de la prévention de la criminalité et élaboration des programmes du ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick offre une subvention publique dans le cadre du Fonds de subvention conditionnelle pour appuyer la prévention de la criminalité. Ce financement est octroyé sous forme d'une subvention par projet aux demandeurs retenus de la manière décrite ci-dessous.

Fonds de subvention conditionnelle pour appuyer la prévention de la criminalité



Objectif

L'objectif de cette subvention est de promouvoir les initiatives de prévention et d'intervention fondées sur des données factuelles qui entraînent, aux niveaux provincial, municipal et local, la réduction de la violence liée aux armes à feu et aux gangs et des problèmes connexes. Son objectif est de développer ou de mettre en œuvre des programmes de prévention et d'intervention, ou d'autres initiatives qui visent à régler les enjeux actuels, émergents et sous-jacents qui peuvent favoriser cette forme de violence.

Bénéficiaires admissibles

Les bénéficiaires admissibles doivent satisfaire un ou plusieurs des critères ci-dessous :

- a) un autre ordre de gouvernement (régional, municipal, local), y compris une bande au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch. I 5 ou une collectivité autochtone (Première Nation, Inuit ou Métis) reconnue comme une entité légale ayant conclu un accord d'autonomie gouvernementale, qui a été approuvée et qui a pris effet aux termes d'une loi du Parlement ou d'une assemblée législative;
- b) un service de police provincial ou local/régional, y compris un service de police autochtone et/ou son autorité gouvernante (soit une commission, un conseil de police, un comité désigné d'un conseil de police), s'il a la capacité juridique de conclure une entente de financement ; ou
- c) une université ou un établissement d'enseignement ou un conseil scolaire canadien ;
- d) une organisation nationale à but non lucratif, y compris une organisation autochtone, si:
 - i. elle a la capacité juridique de conclure un accord de financement ; ou
 - ii. c'est une association ou une société de personnes, y compris une association professionnelle, qui s'est volontairement associée, a un mandat pour représenter ses membres et a la capacité juridique de conclure un accord de financement au nom de ses membres.

Les ministères gouvernementaux au sens de l'article 2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (y compris la GRC), les sociétés d'État fédérales et les organismes à but lucratif ne sont pas admissibles au financement dans le cadre du FACVAFG. Les fonds accordés ne doivent pas être utilisés pour les coûts déjà visés par des ententes de prestation de services policiers.

Fonds de subvention conditionnelle pour appuyer la prévention de la criminalité



Activités admissibles

Les activités admissibles sont celles qui contribuent à l'atteinte des objectifs du FACVAFG et qui ont une portée nationale. Les activités admissibles comprennent notamment ce qui suit :

- **Prévention** *Cibler ceux qui présentent le risque le plus élevé de s'impliquer dans la violence liée aux armes à feu et aux gangs.* Cela comprend la mise au point ou la mise en œuvre d'initiatives de prévention nouvelles ou en cours, fondées sur des données factuelles et ciblant les secteurs et les populations à risque élevé.
- **Intervention** *Promouvoir les voies de sortie pour ceux qui pratiquent la violence liée aux armes à feu et aux gangs.* Cela comprend la mise au point et la mise en œuvre d'initiatives d'intervention ciblant les secteurs et les populations à risque élevé, ainsi que la collaboration avec les initiatives horizontales relatives à la violence aux armes à feu et aux gangs et l'intégration de ces initiatives.

Conditions

Les conditions suivantes s'appliquent à tous les projets, à tous les demandeurs et à tous les bénéficiaires :

- le projet doit être de portée provinciale, municipale ou locale;
- le projet doit concrétiser l'objectif de créer des communautés plus sûres en réduisant la violence liée aux armes à feu et aux gangs;
- le demandeur doit démontrer que le projet proposé peut être géré du début à la fin;
- le projet doit comprendre un cadre de surveillance et d'évaluation de la fidélité afin de pouvoir mesurer les données qualitatives et quantitatives nécessaires pour progresser;
- le projet peut être réalisé dans l'une ou l'autre des langues officielles;
- le bénéficiaire doit reconnaître la réception de la subvention du ministère de la Justice et de la Sécurité publique;
- le bénéficiaire doit présenter un rapport final sur les activités et les résultats du projet au ministère de la Justice et de la Sécurité publique dès la fin du projet.



Fonds de subvention conditionnelle pour appuyer la prévention de la criminalité



Processus de demande

Afin de pouvoir être examinées pour l'attribution d'un financement, les demandes doivent respecter les conditions suivantes :

- les demandes doivent être remplies entièrement en utilisant le formulaire de demande prévu à cet effet;
- les demandes doivent être présentées au Fonds de subvention conditionnelle pour appuyer la prévention de la criminalité par courrier électronique;
- les demandes doivent comporter une lettre de soutien d'un partenaire, d'un intervenant ou d'un organisme local qui approuve les activités du projet;
- **les demande seront acceptées jusqu'au 30 septembre 2022 à 23h59;**
- les demandes des communautés dotées d'un plan de résilience régional ou de sécurité et de bien-être communautaires pourront être examinées en priorité;
- la Direction de la prévention de la criminalité et élaboration des programmes informera le demandeur de l'approbation ou du refus de sa demande ou des modifications requises.



Demande de subvention au Fonds de subvention conditionnelle pour appuyer la prévention de la criminalité

A. Renseignements sur l'organisme

1. Nom de l'organisme :

2. Adresse postale de l'organisme :

3. Numéro de téléphone:

4. Mandat de l'organisme :

Veillez nous présenter brièvement votre organisme, en indiquant notamment la portée de ses activités, les bénéficiaires de vos services, l'information, les compétences et l'expérience dont il fait bénéficier le projet proposé, ses relations avec la communauté, etc.

5. Nom et titre de la personne-ressource du projet :

6. Numéro de téléphone :


7. Courriel :

B. Renseignements sur le projet

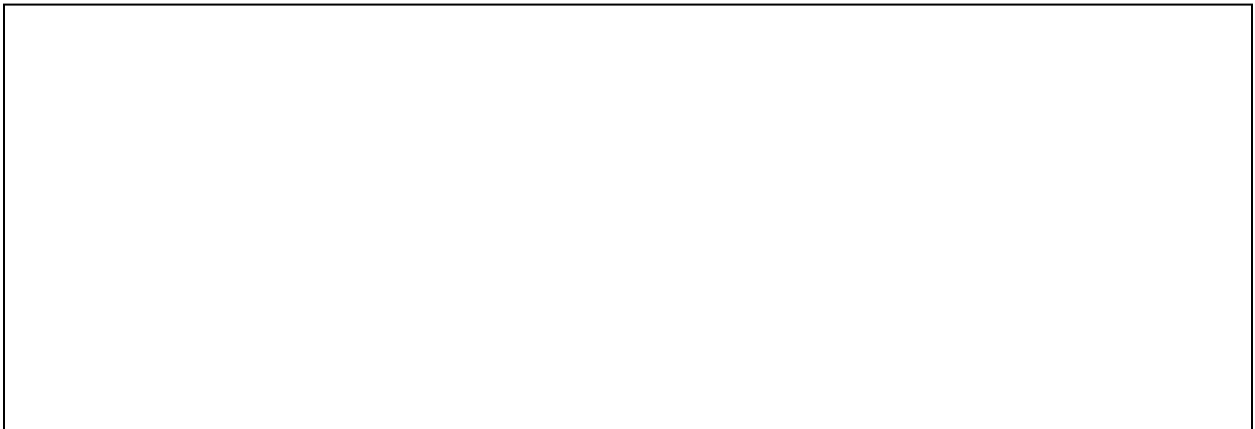
1. Titre du projet :

2. Résumé du projet :

3. Portée/région du projet :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to provide details about the project's scope or region.

4. Population cible des services du projet?

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to describe the target population for the project's services.

5. Objectifs du projet :

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying most of the page below the section header. It is intended for the user to write the project objectives.

6. Comment ce projet correspond-il aux besoins de la collectivité?

7. Comment le projet correspond-il aux objectifs de la subvention?

8. Des partenaires participent-ils à ce projet?

Oui Non Si oui, veuillez en dresser la liste et indiquer leur rôle :

9. Comment mesurerez-vous la réussite du projet? Veuillez décrire la ou les méthodes que vous emploierez pour évaluer si les objectifs que vous avez définis pour le projet sont atteints. Vous devez inclure des renseignements sur le cadre d'évaluation du programme, notamment de l'information sur la façon de recueillir les données de référence et les données sur les résultats de programme, et sur les cibles du programme. Vous devez inclure des renseignements sur le type de données qui sera utilisé et sur la façon dont elles seront recueillies (p. ex. : données autodéclarées à l'aide de sondages, mesures provenant d'outils standard, données observationnelles), ainsi que de l'information sur les processus s'assurance de la qualité.

10. Lettre de soutien. Veuillez joindre une lettre de soutien d'un partenaire, d'un intervenant ou d'un organisme local qui approuve les activités du projet.

Durée du projet :

11. Date de début proposée (aa-mm-jj) :

12. Date de fin proposée (aa-mm-jj) :

13. Activités et calendrier du projet:

Description de l'activité	Date de début prévue	Date de début prévue	Résultats

14. Avez-vous déjà demandé cette subvention?

Oui Non Si oui, veuillez indiquer l'année et le montant octroyé :

--

15. Montant de la subvention demandée précédemment:

Oui Non Si oui, veuillez indiquer l'année et le montant octroyé :

--

16. Sources de financement supplémentaires : en nature

Indiquez tout le soutien en nature (confirmé et prévu) qui sera offert (p. ex. denrées qui pourront être fournies au lieu d'argent). Indiquez un montant en dollars, la source du financement et son utilisation.

Source des dons en nature confirmés	Description des dons en nature confirmés	Montant en dollars correspondant
Source des dons en nature prévus	Description des dons en nature prévus	Montant en dollars correspondant
Total des dons en nature (\$)		

17. Sources de financement supplémentaires : autre

Indiquez toutes les autres sources de soutien financier (confirmé et prévu) associées à votre projet, telles que subventions, dons, recettes de frais d'inscription, etc. Indiquez le montant en dollars, la source du financement et son utilisation.

Source du financement supplémentaire confirmé	Description des autres fonds confirmés	Montant en dollars correspondant
Source du financement supplémentaire prévu	Description des autres fonds prévus	Montant en dollars correspondant
Total des autres fonds (\$)		

